

Niveaux<sup>1</sup> : primaire - secondaire

T  
y  
p  
o  
l  
o  
g  
i  
e  
  
d  
e  
s  
  
a  
m  
é  
n  
t  
y  
p  
o  
l  
o  
g  
i  
e  
  
d  
e  
s  
  
a  
m  
é  
n  
a  
g  
e  
m  
e  
n  
t  
s  
  
r  
a  
i  
s  
o  
n  
n  
a  
b  
l  
e  
s

### 1. Descriptif des problèmes rencontrés

**La déficience mentale légère** se caractérise par un fonctionnement intellectuel significativement inférieur à la moyenne, associé à des limitations dans au moins deux domaines du fonctionnement adaptatif : communication, soins personnels, compétences domestiques, habiletés sociales, utilisation des ressources communautaires, autonomie, santé et sécurité, aptitudes scolaires fonctionnelles, loisirs et travail<sup>2</sup>.

On associe la déficience mentale légère à un quotient intellectuel (QI) entre 50 et 70, la moyenne étant de 100, sachant que la mesure du QI est un indicateur parmi d'autres<sup>3</sup>.

Ces élèves auront un besoin continu de soutien à l'école, au travail ou à l'indépendance fonctionnelle<sup>4</sup>.

### 2. Qui pose le diagnostic ?<sup>5</sup>

Un médecin (neuropédiatre, pédopsychiatre...) ou tout autre organisme ou expert habilité à diagnostiquer la déficience mentale, à partir de l'évaluation du quotient intellectuel et du comportement adaptatif.

### 3. Types d'aménagements raisonnables (AR)

Les principaux aménagements raisonnables sont d'ordre :

- matériel,
- organisationnel,
- pédagogique.

### 4. Aménagements à apporter

- Utiliser le projet d'établissement, le plan de pilotage et le règlement d'ordre intérieur comme outils de référence pour construire le projet d'accompagnement de l'élève.
- Activer le Pass'Inclusion et établir un plan individuel de collaboration/communication entre tous les intervenants et partenaires concernés par l'élève : élaborer un dossier d'accompagnement de l'élève (DAcCE).
- Prévoir un accès au dossier de l'élève pour tous les intervenants (accès sécurisé pour préserver les informations à caractère confidentiel), incluant des informations en cas de prise de médicaments durant le temps scolaire<sup>6</sup>.
- Proposer un moyen de communication régulière avec les parents.
- Désigner une personne de référence formée aux problématiques liées à la déficience mentale : personne interne ou issue du pôle territorial.
  - o Pour informer les membres de l'équipe éducative (voie orale et/ou écrite) et les pairs sur les caractéristiques du profil de l'élève avec une déficience mentale et sur les incidences au niveau de la vie scolaire (éventuels comportements inappropriés).
  - o Pour rappeler régulièrement ces informations.
- Identifier une personne-ressource pour (r)établir les liens famille/école, enseignant/élève, élève/pairs... et gérer les relations avec les partenaires extérieurs.
- Identifier un tuteur<sup>7</sup> parmi les pairs (ex. aide à prendre des repères).

1 La déficience mentale n'est généralement pas diagnostiquée au niveau maternel, même si certaines difficultés sont observées au niveau du langage, de la psychomotricité, de l'autonomie, du traitement des informations...

2 LUSSIER F. & FLESSAS J., Neuropsychologie de l'enfant. Troubles développementaux et de l'apprentissage, Paris, Dunod, 2009 (PSYCH SUP Clinique).

3 NADER-GROBOIS N., Psychologie du handicap, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2015 (Ouvertures Psychologiques).

4 Ibidem.

5 Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques (07/12/2017): art.4 §1er «... Le Gouvernement fixe la liste exhaustive des professions habilitées à poser ledit diagnostic.»

6 Circulaire n°4 888 du 20/06/2014 : Soins et prises de médicaments pour les élèves accueillis en enseignement ordinaire et en enseignement spécialisé.

7 Le(s) terme(s) « référent » ou « personne de référence » désigne(nt) un adulte ; le tuteur désigne un pair.

- Agencer un environnement sécurisant et calme pour faciliter l'accès aux compétences cognitives et à leur évaluation, avec un cadre structurant (cohérence des règles appliquées par tous les intervenants).
- Éviter les distracteurs.
- Anticiper les changements (horaire, local, intervenant...), créer des routines et des rituels.
- Proposer des activités spécifiques pour le développement des compétences transversales : les domaines relationnel et comportemental, le développement corporel, langagier et communicationnel (développement de la socialisation), le raisonnement et le traitement de l'information (aide à l'abstraction), la mémoire et la structuration spatiotemporelle (prise de repères), l'attention/concentration (endurance face à l'effort)...
- Veiller aux aspects pratiques de communication entre les élèves dans le cadre des activités collectives (disposition spatiale des participants et supports de communication).
- Organiser et adapter les activités en tenant compte de la lenteur et de la fatigabilité de l'élève avec une déficience mentale légère.
- Si aucun support typographié n'est disponible, autoriser l'élève avec une déficience mentale légère à se baser sur les notes d'un pair, afin de se concentrer sur le contenu du cours.
- Assurer le passage de classe avec les mêmes outils et documents de référence (synthèses, procédures...).
- Différencier par l'aménagement :
  - o des séquences d'apprentissage et des contenus :
    - Élaborer un planning individuel d'organisation avec des repères visuels : « diminuer/fragmenter » le temps pour réaliser certaines tâches, y compris les évaluations et/ou diminuer le nombre d'exercices à effectuer.
    - Utiliser un outil adapté de gestion du temps de travail.
    - Organiser et adapter les activités ainsi que les consignes, en tenant compte du temps d'attention/concentration, du degré de fatigabilité de l'élève (support visuel pour les énoncés, procédures écrites/illustrées...).
    - Proposer des relances intentionnelles/attentionnelles.
    - Faire le lien avec les apprentissages antérieurs.
    - Alternier des temps d'attention/concentration plus soutenue avec des temps individuels de travail écrit.
    - Mettre à disposition les documents à lire au préalable.
    - Prévoir l'utilisation de guide de lecture et/ou des points de repère spatiaux au niveau de l'écrit.
    - Éviter la lecture à haute voix devant les pairs.
    - Permettre les gestes ou l'utilisation d'un lexique/dictionnaire lors de la lecture (dictionnaire électronique, fiches mémo... pour le vocabulaire en rapport avec la thématique de l'apprentissage).
    - Vérifier la compréhension avant toute tâche individuelle.
    - Aider à la compréhension des cartes, des schémas, des tableaux, des lignes du temps, des documents atypiques...
  - o des documents :
    - Simplifier la mise en page (plan, illustrations explicatives du texte, espaces de travail bien délimités...).
    - Éviter le surplus d'informations non pertinentes...
    - Prévoir la version numérique et/ou audio des textes à lire.
    - Varier les supports (couleurs, mots-clés en gras, points de repère spatiaux...).

T  
Y  
P  
O  
L  
O  
G  
I  
E

d  
e  
s

a  
m  
é  
n  
a  
g  
e  
m  
e  
n  
t  
s

r  
a  
i  
s  
o  
n  
a  
b  
l  
e  
s

- des consignes courtes et hiérarchisées, en privilégiant le support visuel :
  - Préciser les attentes préalablement à l'activité (lecture ou distribution des questions).
  - Vérifier leur compréhension.
  - Rappeler régulièrement les objectifs visés et les tâches à effectuer.
- des évaluations :
  - Adapter les exigences et la notation (en fonction des apprentissages abordés dans le cadre du programme individualisé).
  - Privilégier des QCM.
- d'un matériel adapté :
  - Calculatrice, correcteurs orthographiques, lexique/dictionnaire, fiches d'aide-mémoire, ordinateur et logiciels adaptés...
  - En cas d'utilisation d'un outil informatique<sup>8</sup> :
    - Prévoir une prise électrique.
    - Préparer les documents en version numérique ou les scanner.
    - Imprimer certains documents.
- Être attentif aux travaux à domicile<sup>9</sup> :
  - Prévoir des consignes claires.
  - Adapter leur quantité selon les objectifs visés et les possibilités de l'élève.
  - Permettre une aide externe (soutien à la compréhension des écrits, aide à la production, support informatique...).

## **5. Acteurs dans la mise en œuvre des AR**

- Le PO et la direction, garants de la mise en œuvre des aménagements raisonnables.
- Le personnel de l'établissement.
- Le CPMS, partenaire de concertation pour soutenir et suivre l'accompagnement individualisé.
- Les parents pour assurer les liens avec les partenaires extérieurs dans le cadre du suivi de la déficience mentale légère et une information concernant les soins et les rééducations...
- Des intervenants extérieurs :
  - Équipe pluridisciplinaire d'un pôle territorial.
  - Partenaires hors milieu scolaire.
    - Pour donner une réponse ciblée aux difficultés liées à la déficience mentale.
    - Pour mettre en place des outils de compensation (difficultés de langage et faiblesses des compétences cognitives).

## **6. Cout**

- À charge du PO ou d'autres organismes liés à la santé et à l'éducation : matériels pédagogiques spécifiques, logiciels, documents adaptés, maintenance de l'outil informatique...
- À charge de l'équipe éducative ou d'un intervenant du pôle l'apprentissage :
  - des périodes de prise en charge : pour répondre à des objectifs spécifiques en lien avec la déficience mentale.
  - l'apprentissage de l'outil informatique et la maîtrise des logiciels spécifiques.

<sup>8</sup> Cela suppose que l'élève est en cours d'apprentissage ou maîtrise l'outil informatique et les logiciels spécifiques qu'il peut utiliser.

<sup>9</sup> Décret Missions (24/07/1997): art.78 §4..

- À charge des parents :
  - o l'outil informatique personnel.
  - o les soins et les rééducations thérapeutiques indispensables en fonction des besoins liés à la déficience mentale et aux incidences sur la vie scolaire.

### **7. Impact sur l'organisation, l'environnement et les autres élèves**

- S'assurer de l'implication et de l'engagement collectif de tous les intervenants et autres partenaires dans le cadre du suivi individualisé.
- Évaluer régulièrement la cohérence et la continuité des AR auprès de tous les intervenants.
- Différencier le projet mis en place par une planification individuelle (apprentissages, évaluations...) :
  - o Adapter en fonction des apprentissages, avec une approche fonctionnelle, entre autres, par des projets pédagogiques.
  - o Élaborer un programme individuel.
- Prévoir un supplément éventuel de temps de préparation pour l'enseignant.
- Être attentif à l'organisation des différents contenus de toutes les activités scolaires et extrascolaires, prenant en compte les objectifs collectifs et les besoins spécifiques de certains élèves.
- Être partenaires dans l'accompagnement de l'élève avec une déficience mentale légère, sans que cela ne crée une discrimination vis-à-vis des élèves «tout-venant» ni des élèves à besoins spécifiques.

### **8. Fréquence**

Les aménagements négociés avec les parents et les partenaires externes et communiqués au conseil de classe à l'ensemble de l'équipe éducative sont permanents. Ils peuvent être modifiés en fonction de l'évolution des besoins de l'élève et du développement de son autonomie (décision en conseil de classe, avec l'accord des différents partenaires).

### **9. Alternative**

Si la déficience mentale légère, avec d'éventuels troubles associés, entraîne d'importantes difficultés scolaires, une orientation vers l'enseignement spécialisé pourrait être envisagée<sup>10</sup>.

### **10. AR obligatoires**

- L'accompagnement d'un intervenant ayant une expertise dans le domaine de la déficience mentale est indispensable.
- L'élaboration et l'adaptation régulière d'un programme d'apprentissage individualisé, selon le potentiel et l'évolution de l'élève, sont recommandées.
- Un tutorat avec les pairs est à privilégier.
- En fonction des besoins de l'élève, l'utilisation de l'outil informatique et de logiciels spécifiques est requise.
- Les AR proposés en classe doivent être reconduits lors de toute évaluation (adaptée au niveau de l'élève), selon la législation en vigueur.

### **11. AR conseillés**

Selon l'impact de la déficience sur la vie scolaire :

- L'ensemble des parents de l'école ou de la classe peut être informé.
- S'il n'y a pas de financement pour disposer d'un support informatique individuel en classe, l'utilisation de l'outil informatique et des logiciels spécifiques représente néanmoins une aide intéressante pour gérer les difficultés d'apprentissage et accompagner la mise en place du programme individualisé.

---

10 Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques (07/12/2017) : art. 4.